

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2016**

Délibération
n° 2016.01.012

**Education à
l'environnement :
convention de
partenariat triennale
portant sur la
sensibilisation à
l'environnement sur
GrandAngoulême -
Années 2016, 2017 et
2018**

LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE SEIZE à 16h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 janvier 2016**

Secrétaire de séance : Danielle CHAUVET

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Marie-Hélène PIERRE, Isabelle FOSTAN à Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Jacques DUBREUIL, Elisabeth LASBUGUES, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Jean-François DAURE, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, François NEBOUT, Jacky BONNET, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016

**DELIBERATION
N° 2016.01.012**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE
PORTANT SUR LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT SUR GRANDANGOULEME -
ANNEES 2016, 2017 ET 2018**

Dans le cadre de sa politique environnementale, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est partenaire, depuis 1997, de l'Inspection Académique de la Charente et de l'association Charente Nature, dans la mise en place et le développement de programmes pédagogiques sur le thème des déchets (programme « Rouletaboule » depuis 1997), de l'eau (programme « Ricochets » depuis 1999) de la biodiversité (programme « Curieux de nature » depuis 2002), et du changement climatique (2009) en direction des écoles primaires et de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté de l'agglomération du Grand Angoulême.

La prise de nouvelles compétences par GrandAngoulême ainsi que l'évolution des problématiques environnementales ont nécessité de faire évoluer les contenus des programmes pédagogiques. Ainsi de nouveaux partenaires, acteurs du territoire, sont venus apporter leurs savoirs faire dans un souci d'amélioration continue.

Depuis 2008, l'espace pédagogique Anim'Eau, mis en place par la Fédération de la Pêche, a été intégré au sein des programmes pédagogiques « Ricochets » et/ou « Milieux Naturels » compte tenu de son intérêt pédagogique.

En 2009, 4 structures partenaires (CAUE, Maisons paysannes, Musée d'Angoulême et les Petits Débrouillards) ont rejoint le programme changement climatique.

Depuis 2009, les visites de site de traitement (Ecopole, UIOM, déchetterie) ont été confiées à Charente Nature. Le public concerné est le public jeune (scolaires et hors scolaires).

A compter de 2016, au regard de l'ampleur et du succès des programmes et visites mis en place, l'ensemble des partenaires concernés ont décidé de fixer le cadre et les modalités de leur collaboration par la conclusion d'une convention de partenariat « pour l'éducation à l'environnement en milieu scolaire ».

Cette convention, qui pourrait être conclue pour une durée de 3 ans, présente les droits et obligations des partenaires pour la mise en place des 4 programmes pédagogiques susmentionnés et des visites du site de l'Ecopôle, étant précisé que les visites de l'UIOM et de la déchetterie de La Couronne feront l'objet d'une convention spécifique.

La convention prévoit en outre que les partenaires de GrandAngoulême percevront une subvention afin de mener à bien le partenariat. Pour chaque subvention accordée par GrandAngoulême, le montant, les modalités de versement et les obligations des partenaires feront l'objet, chaque année, d'un avenant financier à la convention de partenariat. Cet avenant précisera en outre la répartition entre les services de GrandAngoulême de leur prise en charge.

Il convient donc de valider le principe d'une convention de partenariat triennale pour les années 2016, 2017, 2018 et de l'avenant financier pour l'année 2016 portant sur :

- les programmes pédagogiques sur l'environnement en partenariat avec Charente Nature.

- le CAUE, les Maisons Paysannes de Charente, et l'association des petits débrouillards comme partenaires pédagogiques sur le programme de sensibilisation au changement climatique.
- le partenariat avec la Fédération de la Pêche sur le programme pédagogique sur l'eau.
- la délégation de la partie animation sur le site de l'Ecopôle à l'association Charente Nature.

Le budget de l'opération fixé dans l'avenant financier pour l'année 2016 est de 36 013,50 € dont :

Structure bénéficiaire	Montant de la subvention
Charente Nature	31 253,50 €
Fédération de la Pêche	2 520,00 €
CAUE	600,00 €
Petits Débrouillards	680,00 €
Maisons Paysannes	960,00 €
Total	36 013,50 €

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 6 janvier 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat triennale pour l'éducation à l'environnement en milieu scolaire sur le territoire de GrandAngoulême ainsi que son avenant financier d'un montant de 36 013,50 € pour l'année 2016 sous réserve du vote du budget,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et l'avenant.

D'AUTORISER le versement à Charente Nature d'une subvention de 31 253,50 €, dont 50% en février 2016, soit 15 626,75 €.

D'ATTRIBUER les subventions suivantes sous réserve du vote du budget :

- ➔ Fédération de la Pêche : 2 520,00 €
- ➔ CAUE : 600,00 €
- ➔ Petits Débrouillards : 680,00 €
- ➔ Maisons Paysannes : 960,00 €

D'INSCRIRE les dépenses :

- sur le budget principal pour la somme de 14 711 €.
- sur le budget annexe déchets ménagers pour la somme de 5 684 €.
- sur le budget annexe assainissement eau potable pour la somme de 15 618,50 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 février 2016	<u>Affiché le :</u> 02 février 2016